



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'eau, étangs et lacs

Question écrite n° 57628

Texte de la question

Dans son numéro du troisième trimestre 2000, le magazine TOS abordait un sujet essentiel mais peu - ou encore peu malgré ses conséquences - évoqué : celui des perturbateurs endocriniens, ces substances chimiques qui troublent le rythme reproductif des poissons. Si l'on connaît assez bien leurs origines, naturelles et surtout industrielles, notamment liées à l'usage excessif des pesticides et autres polluants agricoles, l'impact de leurs effets n'est pas à ce jour parfaitement mesuré. Alors que plusieurs études ont été menées aux Etats-Unis, en Angleterre et au Japon, seules quelques équipes de recherche étudient actuellement en France la stabilité de ces molécules dans le milieu naturel ; phase première et certainement primordiale, qui paraît cependant bien en retrait par rapport aux dégâts déjà constatés. Tout particulièrement incriminé, le nonylphénol a à ce titre fait l'objet, par des laboratoires étrangers, d'une étude complète dont les résultats devraient être prochainement connus et permettre d'établir une cartographie des zones polluées, au nombre desquelles certaines zones du Massif central pourraient être recensées (certains cours d'eau ayant ces dernières années subi une chute importante de la reproduction naturelle des truites farios par exemple). M. François Colcombet demande donc à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement si les études, jusqu'à présent menées, permettent aujourd'hui d'avoir une appréciation plus précise de cette situation et si des mesures spécifiques et d'ampleur seront prises à la suite de ces diverses conclusions.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la présence dans les eaux de substances chimiques ayant des effets « perturbateurs endocriniens » pouvant, notamment, modifier le système reproducteur des poissons. Ce problème des substances chimiques ayant des effets « perturbateurs endocriniens » a été mis en évidence depuis ces dernières années. Encore méconnu, il nécessite un effort de recherche au niveau international. Sur le plan européen, un programme de travail a été initié fin 2000 pour mieux identifier les processus mis en jeu et les substances à incriminer. Au niveau français, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, conscient des nombreuses questions à élucider sur ce sujet, a lancé en mars 2001 un deuxième programme national de recherche en écotoxicologie (PNETOX) dont un des thèmes prioritaires est constitué par les « perturbateurs endocriniens ». La substance expressément citée, le nonylphénol, est effectivement reconnue pour ses propriétés comme « perturbateur endocrinien ». Une stratégie de réduction des risques pour l'environnement et la santé humaine est en cours au niveau européen. De plus, le projet de liste de substances prioritaires au titre de la directive-cadre dans le domaine de l'eau, adoptée en octobre 2000, devrait aboutir, pour le nonylphénol, à un arrêt des rejets, émissions et pertes dans vingt ans pour l'ensemble des pays de l'Union. Cette substance ne saurait à elle seule expliquer les désordres qui commencent à être observés chez certains organismes aquatiques. Dès que les recherches le permettront, notamment en mettant à disposition des tests fiables et interprétables, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement encouragera ses services à mener des investigations approfondies pour mieux connaître l'ampleur de ce phénomène dans les écosystèmes aquatiques et prendre les mesures qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57628

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 886

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2698